



CH-3003 Berne, OFT

Aux entreprises conformément à la liste de  
distribution

Référence du dossier : BAV-421.14-00002/00002/00019  
Votre référence :  
Notre référence : bhr  
Traité par : Roland Bacher  
Berne, le 12 décembre 2014

## **RhB gestionnaire du système ZBMS**

Mesdames, Messieurs,

Au fil des ans, la densité et les vitesses de circulation des chemins de fer à voie métrique et à voie spéciale ont augmenté. Plusieurs entreprises vont devoir remplacer ou étendre leur système de contrôle de la marche des trains si elles entendent conserver le niveau de sécurité.

Afin d'économiser des coûts à long terme, l'OFT a fixé, par courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2013, un standard élaboré avec le concours de l'Union des transports publics (UTP) et de l'industrie, applicable au contrôle de la marche des trains à voie métrique et à voie spéciale (ZBMS). Ce standard est en vigueur depuis le 15 août 2013.

La mise en œuvre du standard ZBMS requiert un gestionnaire du système qui élabore les bases nécessaires et coordonne les différents acteurs.

La direction de l'OFT a ainsi chargé le chemin de fer rhétique SA (RhB) de gérer le système ZBMS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La décision a été prise compte tenu des aspects suivants :

- La nécessité de disposer d'un gestionnaire de système
- L'évaluation de l'OFT selon laquelle le RhB est à même d'assumer cette tâche
- La déclaration du RhB selon laquelle il est disposé à assumer cette tâche
- Les résultats d'un sondage effectué par l'UTP (26 août 2014), confirmant le large degré d'acceptation du RhB en tant que gestionnaire du système

Office fédéral des transports OFT  
Adresse postale : CH-3003 Berne  
Adresse physique : Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen  
Roland Bacher  
Tél. +41 58 464 12 12, Fax +41 58 462 55 95  
Roland.Bacher@bav.admin.ch  
www.bav.admin.ch





Référence du dossier : BAV-421.14-00002/00002/00023/00015

- La légalité du mandat sur la base du droit des subventions. Par la convention sur les prestations, la Confédération peut commander aux gestionnaires d'infrastructure des tâches d'ordre supérieur.

Le gestionnaire du système ZBMS est tenu de mettre en place un comité de gestion et un comité technique ; la constitution de ces deux comités doit être représentative, ce qui permet la participation de toutes les unités directement impliquées dans la mise en œuvre.

L'OFT mettra en vigueur les prescriptions élaborées par le gestionnaire du système en vue de la mise en œuvre du standard ZBMS.

Votre interlocuteur en la matière se tient à disposition :

Rhätische Bahn AG  
Systemführerin ZBMS  
Bahnhofstrasse 25  
CH-7002 Chur

Renseignements (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015) :

Prénom, nom	Pierre-Yves Kalbfuss
Tél.	+41 81 288 24 05
E-mail	p.kalbfuss@rhb.ch

La nomination d'un gestionnaire du système a pour but d'assister les chemins de fer à voie métrique et à voie spéciale dans l'application du standard ZBMS.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Office fédéral des transports

Toni Eder, sous-directeur  
Division Infrastructure

Pieter Zeilstra, sous-directeur  
Division Sécurité

**Annexes:**

- 1) Cahier des charges
- 2) Rôles et tâches

**Copie p. i. à :**

- Rhätische Bahn AG, Bahnhofstrasse 25, CH-7002 Chur
- Union des transports publics, Dählhölzliweg 12, 3000 Berne 6



Référence du dossier : BAV-421.14-00002/00002/00023/00015

**Publication sur le site Internet de l'OFT :**

- [www.bav.admin.ch](http://www.bav.admin.ch) → Références → Normes et standards → ZBMS

**Interne par pointeur à :**

MEP, EDT, ZEP, gim, hue, lju, rut, jap, him, hem, agr, bhr/aa